



## Amputation 3eme phalange annulaire gauche

Par **isabelle**, le **19/06/2009** à **13:44**

Bonjour, rnle 30 mai dernier je me suis assise dans une chaise achetee recemment chez castorama...je me suis retrouvée par terre avec le doigt pris dans le transat....direction urgences puis clinique chirurgie main...on n a pas pu regreffer la phalange donc amputation propre..sur sit e castorama.fr il y a un avertissement de risque de cisaillement...mais pas sur la notice...je suis infirmiere liberale et j aimerais connaitre mes recours vis a vis de cet accident qui n est pas un accident du travail...je subis un traumatisme en vue de mon activite et esthetique...je rencontre le 24 juin le directeur de castorama pour lui signaler cela..puis je demander une indemnité? qui peux m aider pour faire valoir mes droit? merci d avance pour vos reponses...

Par **raphael**, le **04/07/2009** à **18:20**

Bonjour, rnJ'ai eu EXACTEMENT le même accident avec une chaise Castorama en Juin 2006. Je suis en procès avec eux , actuellement en appel. Votre témoignage nous serait très utile et bien sûr je pourrai si vous le souhaitez mettre à votre disposition les éléments de mon dossier avec éventuellement la jurisprudence si le moment venu vous en avez besoin. rnVous pourrez me joindre au 0688113331 ou raphael\_reig@yahoo.fr

Par **raphael**, le **04/07/2009** à **18:47**

compte tenu de votre métier et de la gêne qui en découle il serait incompréhensible que vous ne poursuiviez pas Castorama pour être justement dédommée. Après trois ans je n'arrive

toujours pas à me servir de l'extrémité de mon doigt dont la sensibilité est anormale. Un système qualité normalement organisé aurait dû suite à mon accident interdire qu'une telle chose vous arrive. Ils ont toujours refusé d'admettre leur responsabilité en ce qui concerne mon accident ce qui a mené au votre. Ne nous laissons pas faire !!